

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU REGROUPEMENT DES PROFESSIONNELS DE LA VILLE DE GATINEAU – TENUE VIRTUELLEMENT LE 3 FÉVRIER 2022

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Ouverture de l'assemblée générale annuelle à 18h35 à laquelle quatre-vingt-un (81) membres sont présents virtuellement. Le quorum est constaté.

Ouverture proposée par : Jean-Charles Gendron

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Lecture de l'ordre du jour proposé par Marie-Claude Provencher. Proposition de Mme Provencher d'ajouter le point 8.4 - mode de communication du RPVG et négociation convention collective deviennent le point 8.5. Pas d'opposition par les membres.

Pour le point 9 – Varia, Mme. Provencher demande à l'assemblée si des membres veulent ajouter des points : Aucun membre ne désire ajouter un point et le varia est donc fermé.

Adoption de l'ordre du jour proposé par Luc Chartrand

Appuyé par Denis Godbout

L'ordre du jour est adopté à 18h39 à l'unanimité

3. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Marie-Claude Provencher : Que tous les nouveaux membres ayant signé le formulaire d'adhésion et ayant payé leurs frais d'entrée ainsi que leur cotisation syndicale soient acceptés à titre de membres en règle du Syndicat.

Acceptation des nouveaux membres proposée par Marc-André Legault

Appuyé par Nelson Mercier

Acceptation des nouveaux membres à 18h40 à l'unanimité.

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 28 JANVIER 2019

Josée Lévesque fait la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 28 janvier 2019. Aucune demande de changement par les membres.

Adoption du procès-verbal proposé par Claudia Cervellera.

Appuyé par Louis-Philippe Gascon.

Acceptation du procès-verbal à 18h52 à l'unanimité.

5. MOT DE BIENVENUE DE LA PRÉSIDENTE

Marie-Claude Provencher débute en mentionnant que suite à l'assemblée spéciale du 25 janvier 2022, un grand nombre de membres ont demandé à l'exécutif du RPVG d'organiser une assemblée générale annuelle dans les plus brefs délais. Mme Provencher remercie les 91 membres présents à 18h53. Elle mentionne que le RPVG a retiré la communication de son site web concernant deux membres du Regroupement et qu'en aucun temps le but du RPVG n'était de les heurter, les blesser et/ou leur porter préjudice face à leurs collègues de travail. Mme Provencher explique à l'assemblée que la semaine précédente, Josée Lévesque et elle-même les ont rencontrés afin de discuter de leurs points de vue respectifs. Lors de cette rencontre, ces derniers ont manifesté leur intérêt de prendre la parole au début de la présente assemblée. Marie-Claude Provencher les invite à prendre la parole. De part et d'autre, on constate que les discussions ont été franches et constructives et les principaux intéressés sont satisfaits puisque les revendications adressées par le passé font partie de l'ordre du jour de la présente assemblée.

Le mot de la présidente prend fin à 18h59.

6. ÉLECTIONS

Marie-Claude Provencher débute en mentionnant que tous les postes de l'exécutif du RPVG sont en élections. Elle fournit un tableau d'échéancier des mandats des postes de l'exécutif et propose que les mandats des postes de président(e) et secrétaire se terminent en février 2025. Pour les postes de vice-président(e) et trésorier, elle suggère un mandat jusqu'en février 2024. Le tout, afin d'assurer une stabilité de l'exécutif et que les quatre (4) postes ne soient jamais en élections en même temps.

Proposé par Luc Chartrand
Secondé par Carol Hébert
Adopté à 19h02 à l'unanimité

6.1 NOMINATION D'UN(E) PRÉSIDENT(E) D'ÉLECTION

Élizabeth Gilbert se présente comme présidente d'élection et est élue.

6.2 NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

Louis-Philippe Gascon se présente comme secrétaire d'élection et est élu.

6.3 NOMINATION DE SCRUTATRICES/SCRUTATEURS D'ÉLECTION

Étant donné que le vote est électronique, l'utilisation de scrutatrices/scrutateurs n'est pas nécessaire.

6.4 ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

6.4.1 PRÉSIDENT(E)

Annie Martin propose Marie-Claude Provencher au poste de présidente.
Aucune autre proposition.
Marie-Claude Provencher élue par acclamation à 19h07.

6.4.2 VICE-PRÉSIDENT(E)

Conrad Allie propose Josée Lévesque au poste de vice-présidente.
Aucune autre proposition.
Josée Lévesque élue par acclamation à 19h07.

6.4.3 SECRÉTAIRE

Nicholas Duchesneau propose Christian Allard au poste de secrétaire.
Aucune autre proposition.
Christian Allard élu par acclamation à 19h08.

6.4.4 TRÉSORIER

Marie-Claude Provencher propose Janie Piché au poste de secrétaire.
Aucune autre proposition.
Janie Piché élue par acclamation à 19h10.

Marie-Claude Provencher remercie la présidente et le secrétaire d'élections et remercie les membres pour leur confiance. Elizabeth Gilbert procède à l'installation légitime des officiers nouvellement élus :

"Promettez-vous sur l'honneur de remplir les devoirs de votre charge, de respecter les statuts et règlements, de promouvoir les intérêts du Syndicat et de ses membres, de rester en fonction jusqu'à la nomination de vos successeurs, le promettez-vous?"

Les 4 officiers le promettent.

Les membres sont témoins de l'installation de l'ensemble du comité exécutif du RPVG à 19h17.

Avant de continuer à discuter des points à l'ordre du jour, la présidente du RPVG, Madame Marie-Claude Provencher, invite Henry Gagné, conseiller technique du RPVG à se joindre à elle afin d'assurer son rôle de conseiller et représentant du RPVG et de la supporter.

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 EXPLICATION DU CONTRAT CLÉ EN MAIN (INVITÉ FRANÇOIS LAROSE)

François Larose, ancien président du RPVG et maintenant retraité, prend la parole afin d'expliquer l'historique de la fondation du RPVG, les batailles que lui et les autres membres de l'exécutif ont dû mener, le déroulement de la première négociation de la convention collective, son renouvellement en 2015 et les motivations concernant le choix fait par les membres du RPVG d'avoir un contrat clé en main avec FSIC. Il fait un retour sur sa carrière et les différents postes qu'il a occupés jusqu'à sa retraite, puis fait un résumé de son historique syndical des 20 dernières années. Il mentionne qu'au fil des ans, et à la suite de plusieurs conflits internes et des prétentions du syndicat des cols blancs, qu'une majeure partie des ingénieurs de Gatineau désirent former un regroupement indépendant des autres syndicats de la Ville. C'est lors de recherches pour des consultants externes en relations de travail qu'il fait la rencontre des représentants de FSIC. M. Larose mentionne qu'à l'époque, lui et ses collègues avaient besoin de soutien pour fonder le Syndicat: créer des statuts et règlements, négocier la convention collective, mettre sur pied la structure du Regroupement, etc. Il mentionne également que les risques de judiciarisation du processus étaient élevés et que le futur RPVG avait besoin d'aide. C'est à ce moment que le contrat clé en main entre FSIC et le Regroupement prend forme: un montant fixe par semaine en échange de services complets de FSIC. À la suite de l'accréditation des ingénieurs, M. Larose constate que d'autres professionnels et professionnelles de la Ville sont visés par les prétentions du syndicat des cols blancs et qu'ils et elles souhaitent se joindre à leur mouvement et diverses actions sont prises en ce sens : le 17 avril 2012, le RPVG tel qu'on le connaît aujourd'hui est né. M. Larose explique qu'il a toujours été satisfait du contrat clé en main, que c'était exactement ce que l'exécutif du RPVG recherchait. Il explique qu'à chaque fois que le recours à des experts/spécialistes était nécessaire, la FSIC les a fournis au RPVG. Il en profite pour saluer les compétences et l'investissement de Henry Gagné.

Le témoignage de François Larose prend fin à 19h28.

Marie-Claude Provencher remercie M. Larose pour son discours et ses explications. Elle invite les membres à poser leurs questions. Pas de question des membres, le témoignage de François Larose prend fin à 19h28.

Marie-Claude Provencher remercie M. Larose pour son discours et ses explications. Elle invite les membres à poser leurs questions. Pas de question des membres,

7.2 LECTURE DE LA CONVENTION D'AFFILIATION

La convention d'affiliation est affichée à l'écran de l'assemblée virtuelle et Marie-Claude Provencher en fait la lecture. Ce contrat mentionne l'ensemble des services offerts par la FSIC au RPVG, le montant des cotisations, de qu'elle façon l'un ou l'autre des parties peut mettre fin au contrat, etc. Marie-Claude a également expliqué que la dénomination sociale de FSIC a été modifiée en 2020, qu'elle a

toute la documentation légale en attestant et que cela ne change rien à l'entente initialement convenue.

Marie-Claude Provencher invite les membres à poser leurs questions.

Des questions d'intendances sont soulevées par quelques membres et Marie-Claude Provencher prend soin de répondre à chacune de celles-ci.

Question de Élisabeth Gilbert : Pourquoi le trésorier n'apparaît dans le contrat en annexe ?

Réponse de Marie-Claude Provencher : Lors de la signature du contrat, le poste de trésorier n'était plus en fonction. Cependant, le contrat sera révisé de façon à l'intégrer.

Question de Benjamin Beauchamp : Il mentionne que selon le registre des entreprises du Québec, la FSIC a été radiée d'office en 2020 et veut des explications.

Réponse de Marie-Claude Provencher : Elle mentionne qu'elle est au courant et qu'elle a toute la documentation en attestant. Elle explique que la Fédération se nomme dorénavant la Fraternité des Syndicats de l'Industrie et du Commerce.

Question de Bernard Mignault : Quels sont les mécanismes qui permettent au RPVG de s'assurer que les services offerts par la FSIC sont justes et adéquats?

Réponse de Marie-Claude Provencher : Mme Provencher mentionne que le comité exécutif est toujours impliqué dans les démarches et qu'il est facile pour lui de constater que les services rendus sont adéquats. Elle cite en exemple un service d'actuaire, un spécialiste en équité, des avocats pour les arbitrages, des spécialistes en rémunération, etc. Elle dit également que plusieurs membres peuvent eux aussi témoigner du support et de l'expertise de FSIC en raison du soutien direct dont ils ont bénéficié.

Question de Francis Bellehumeur : Il questionne sur l'adresse de l'envoi des chèques à la FSIC.

Réponse de Marie-Claude Provencher : Elle mentionne que l'adresse apparaissant au contrat de service est l'adresse des bureaux de la FSIC.

Question de Marc-André Legault : Il demande si le RPVG fait une évaluation des services offerts par la FSIC avant le renouvellement automatique du contrat et si le RPVG compare les offerts par la FSIC avec les centrales syndicales.

Réponse de Marie-Claude Provencher : Elle mentionne que l'évaluation peut être faite en même temps que la ratification que la convention collective. Elle explique également que c'est pendant la période de maraudage que le RPVG peut comparer les services de la FSIC avec les autres syndicats.

La discussion sur le contrat de service se termine à 19h44.

7.3 ÉVALUATION DES EMPLOIS (ÉQUITÉ INTERNE)

Marie-Claude Provencher mentionne que le processus de l'équité interne se fera lors des négociations collectives. Un premier exercice a été fait par l'exécutif du RPVG et certaines lacunes ont été constatées. L'employeur a émis un appel d'offres afin d'engager une firme externe pour faire le même exercice de leur côté.

Pas de questions des membres à 19h46

7.4 ÉQUITÉ SALARIALE

Marie-Claude Provencher mentionne que la Loi sur l'équité salariale a été modifiée de nouveau, ce qui complexifie encore le processus. Le comité d'équité salariale est déjà en place et est déjà au travail. Le RPVG est accompagné de FSIC et de la firme Drolet Douville qui était toute du premier exercice de 2016. Les résultats seront publiés aux membres lorsque ce sera terminé.

Pas de questions des membres à 19h47.

7.5 FONDS DE PENSION

Christian Allard, membre du comité de placement, fait un résumé des actifs du régime et du rendement des dernières années.

Pas de question des membres à 19h53.

7.6 COMITÉ D'ASSURANCES COLLECTIVES

Marie-Claude Provencher mentionne que l'assureur a changé depuis le 1er janvier 2020 et que le contrat est d'une durée de 5 ans. Chaque année, vers le mois de novembre, la Ville rencontre l'ensemble des représentants des divers syndicats afin de les informer des changements et/ou des hausses à venir. Mme Provencher explique que grâce aux surplus accumulés dans les dernières années, les employés auront trois (3) congés de cotisations d'assurance. Janie Piché sera la représentante du RPVG sur le comité d'assurances collectives.

Pas de question des membres à 19h56

7.7 GRIEFS EN COURS

Marie-Claude Provencher mentionne qu'il y a présentement deux (2) griefs en cours. Le premier date de 2019 et concerne les augmentations de salaire. Le 2e grief a été déposé en décembre et concerne la prime de responsabilité. Les deux (2) griefs sont disponibles sur le site internet du RPVG.

Question de Claudia Cervellera : Le RPVG devait effectuer un suivi à ses membres en décembre 2021 au sujet du grief de l'augmentation de salaire suite à des rencontres avec l'employeur.

Réponse de Marie-Claude Provencher : Le grief est en suspens, il sera intégré lors du point 8.5 – Négociation de la convention collective.

Question de Valérie : Est-ce possible d'avoir un récapitulatif du grief de l'augmentation de salaire?

Réponse de Marie-Claude Provencher : Auparavant, les grilles salariales des cinq premières classes des cadres et des professionnelles/professionnels étaient identiques. En décembre 2018, à la veille de Noël, les ressources humaines ont fait parvenir un communiqué au RPVG mentionnant qu'une étude a été faite concernant les salaires des cadres et que les classes étaient revues à la hausse, sans toutefois modifier les classes des professionnelles/professionnels. Le RPVG s'est opposé, mentionnant qu'une clause remorque existe dans la convention collective concernant l'augmentation des cadres vs pros. Un grief a été déposé. L'arbitrage s'est terminé en janvier 2021 et l'arbitre a fait signifier aux parties que sa décision était prête en octobre 2021. Le RPVG a conclu une entente avec la ville à l'effet de suspendre l'ouverture de la décision en vue des négociations. Mme Provencher explique que peu importe la décision de l'arbitre, l'une ou l'autre des parties va porter la décision en appel : Les délais seront donc très longs avant d'avoir une décision finale. Le RPVG attend de voir les offres monétaires de la Ville lors des négociations et si ces offres ne sont pas satisfaisantes, on demandera à ouvrir la décision de l'arbitre. Elle rappelle à l'attention des membres que tout l'historique apparaît sur le site web du RPVG et qu'il est mis à jour à chaque nouveau développement.

Fin de la discussion à 20h04.

7.8 COMITÉ DE RELATIONS DE TRAVAIL (CRT)

Marie-Claude Provencher explique la composition du comité de relations de travail. En 2020, huit (8) CRT réguliers et huit (8) CRT spéciaux ont eu lieu. En 2021, dix (10) CRT réguliers et trois (3) CRT spéciaux ont eu lieu. Les procès-verbaux sont tous disponibles sur le site internet du RPVG. Depuis peu, les CRT sont planifiés à l'avance aux 6 mois pour faciliter les rencontres.

Pas de question des membres à 20h07.

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 MISE À JOUR DES STATUTS ET RÈGLEMENTS (ARTICLE 5 – AFFILIATION)

Question de Jean-Charles Gendron : Considérant qu'il s'agit d'une modification des statuts et règlements, est-ce que l'exécutif prévoit de faire un vote?

Réponse de Marie-Claude Provencher : Elle voit la proposition beaucoup plus comme une mise à jour (suite à la modification de la dénomination sociale de FSIC) qu'une modification. Par contre, Marie-Claude propose de mettre la modification de côté et de traiter le tout avec d'autres propositions de modifications lors d'une

prochaine assemblée. Mme Provencher dit que le vote sera fait lors de la refonte des statuts et règlements.

Fin de la discussion à 20h22

8.2 MISE À JOUR DES STATUTS ET RÈGLEMENTS (ARTICLE 23 – QUORUM)

Marie-Claude Provencher lit l'article 23 aux membres. Elle propose de changer le paragraphe a) " Le quorum de l'assemblée générale équivaut à 33% des membres, excluant dans le compte les étudiants et les temporaires." par " Le quorum de l'assemblée générale équivaut à 25% des membres, excluant dans le compte les étudiants et les temporaires". Elle explique que cette proposition fait suite à la recommandation de l'assemblée générale et de l'exécutif du RPVG il y a quelques années. Par la suite, un vote postal a été tenu et le résultat a été accepté. La mise à jour de l'article 23 n'avait pas été faite suite au vote.

Pas de question des membres à 20h24

8.3 MANDAT DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

8.3.1 ARTICLE 20 DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Marie-Claude Provencher explique que selon le contrat clé en main, l'exécutif du RPVG des dernières années n'avait pas cru bon de tenir des états financiers. Suite aux récentes discussions, l'exécutif s'est engagé à en produire. Mme Provencher mentionne que le RPVG a reçu deux soumissions de firmes comptables pour la préparation des états financiers, soit Mallette et 2c2b inc. D'autres demandes ont été faites pour des firmes locales de Gatineau et le RPVG est en attente de réponse. Lorsque les états financiers seront prêts, l'exécutif s'engage à les présenter en assemblée générale spéciale.

Question de Élisabeth Gilbert : Qui paiera la facture de la firme comptable?

Réponse de Marie-Claude Provencher : FSIC, pour le passé, ça fait partie de la formule tout-inclus.

Question de Sylvie Crépeau : Avec le poste récemment comblé de trésorière, elle comprend que cette personne s'occupera dorénavant des questions financières du RPVG. Cependant, elle demande de quelle façon sont remises les cotisations des membres.

Réponse de Marie-Claude Provencher : Plutôt que le RPVG fasse un chèque à FSIC tous les mois, le RPVG veut s'entendre avec la Ville pour que la partie des cotisations de FSIC leur soit directement envoyée.

Question de Mamadou Bada Bah : Il questionne l'exécutif sur la répartition et le fonctionnement des cotisations.

Réponse de Marie-Claude Provencher : Toutes ces questions vont être adressées lors de la présentation des états financiers.

Question de Clara Lafrance: Les états financiers vont revenir de combien de temps dans le passé ?

Réponse de Marie-Claude Provencher : Le RPVG va valider avec la firme de comptabilité externe, dans l'esprit de la convention d'affiliation ,et le RPVG va ouvrir un compte bancaire pour le futur.

Commentaire de Christian Allard : M. Allard demande ouvertement aux membres si ces derniers veulent vraiment avoir un fond de grève avec tout ce que ça implique. Il va d'une comparaison de la cotisation payée présentement versus la cotisation payée avec une centrale.

Question de Éric Monette : Il conclut que finalement, pour le passé, c'est une facture que le RPVG devra présenter et non des états financiers.

Réponse de Marie-Claude Provencher : Elle remercie M. Monette pour son intervention et corrobore. Elle rappelle que les membres ont donné le mandat à l'exécutif de fournir des états financiers, ce qu'ils produiront.

Fin de la discussion à 20h41

8.3.2 ARTICLES 47 À 50 DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Marie-Claude Provencher procède à la lecture des articles 47 à 50. Elle demande si des membres désirent offrir leur candidature :

Christian Allard propose Francis Bellehumeur : Il refuse

Janie Piché propose Sylvie Crépeau : Elle refuse

Sylvain Bérubé propose Benjamin Beauchamp : Il accepte seulement si un autre membre ayant de l'expérience en comptabilité se joint à lui.

Marie-Claude Provencher : Étant donné le manque de volontaires, elle propose de faire un appel à tous prochainement afin de trouver d'autres candidatures et constate l'intérêt de Me Beauchamp.

Fin de la discussion à 20h46

8.4 MODE DE COMMUNICATION

Marie-Claude Provencher invite les membres à consulter fréquemment le site internet du RPVG et à envoyer des courriels à l'exécutif. Elle se questionne ouvertement de qu'elle façon le RPVG peut s'améliorer dans la communication avec ses membres et mentionne que l'exécutif se penchera sur cette question.

Pas de question des membres à 20h48

8.5 NÉGOCIATION CONVENTION COLLECTIVE

Marie-Claude Provencher : Elle déclare qu'elle a bon espoir que les négociations débutent bientôt. La Ville attend son mandat de la part de son conseil exécutif. Cependant, environ quinze (15) dates de rencontre sont déjà convenus avec les ressources humaines. Mme Provencher mentionne que le cahier de demande du RPVG est prêt et que toutes les demandes des membres ont trouvé place dans le cahier. Le RPVG avisera ses membres lorsque les négociations débuteront

Question de Éric : Questionne au sujet des demandes effectuées.

Réponse de Marie-Claude Provencher : Invite les membres à consulter le cahier de demande sur le site du RPVG.

Fin de la discussion à 20h51

9. VARIA

Aucun point à discuter en varia à 20h51.

10. PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Marie-Claude Provencher explique les trois (3) prochaines assemblées :

- États financiers prochainement
- Entente de principe à la suite des négociations
- Assemblée générale annuelle en février 2023

Pas de question des membres à 20h53

11. FERMETURE DE L'AG

Proposé par Émilie Breton

Secondé par Marc St-Jacques

Fermeture de l'assemblée générale annuelle à 20h55